



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 1/13

1 - IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial (et N°AMM) : DEFRICH® E (n°AMM : 2160487)

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) : Débroussaillant- Dévitalisant

1.3 – Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : B.H.S« Agrément IF00861 pour la Distribution des produits phytopharmaceutiques »
1, Rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tél. : 01 34 31 23 23
Mail : fds@bhs.fr

1.4 – Numéro d'appel d'urgence

B.H.S Tél. : 01 34 31 23 23
Fax : 01 34 31 23 24
Horaires d'ouverture : 9h-12h
13h30 - 18h

Mail : fds@bhs.fr

Site Internet : www.bhs.fr

INRS (ORFILA) Tél. : 01 45 42 59 59 (accès aux coordonnées des centres anti-poison français, aide médicale gratuite hors coût d'appel)

Site Internet mentionnant les N° de téléphone des centres anti-poisons français <http://www.centres-antipoison.net/>

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

REGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Mentions de danger
Liquide inflammable	Catégorie 3	H226
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Irritation oculaire	Catégorie 1	H318
Irritation oculaire	Catégorie 2	H317
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304
Danger pour le milieu aquatique	Aigue 1	H400
Danger pour le milieu aquatique	Chronique 1	H410

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) sont indiqués dans la section 16.

2.2 – Éléments d'étiquetage

Classification / Etiquetage selon la Directive sur les préparations dangereuses n°1999/45/CE

PICTOGRAMME DE DANGER		
MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER	
	H226	Liquide et vapeurs inflammables



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 2/13

MENTIONS DE DANGER	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
	H315	Provoque une irritation cutanée
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
ETIQUETAGE ADDITIONNEL	EUH208	Contient du triclopyr et du 2,4D. Peut produire une réaction allergique.
	EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
CONSEILS DE PRUDENCE	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer
	P280	Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
	P331	NE PAS faire vomir
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à aux points d'eau.

Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente (pour les usages prairies permanentes).

2.3 – Autres dangers

Voir section 12 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 – Mélanges

Type de formulation : Liquide

Ce mélange est dangereux. Il contient les composants suivants (composants participants à la classification du mélange ou présents au dessus du seuil de concentration déclarable).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 3/13

*

Composants	Concentration (en %)	N° CAS N° CE N° Index N° Enregistrement	Classification (1272/2008)	
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, <2% aromatics	≥ 50	/ 926-141-6 / 01-2119456620-43		H304 DANGER
Triclopyr butoxy ethyl ester	14,7-17	64700-56-7 265-024-8 / /		H302, H3017 ATTENTION
2,4-D 2-EHE	15 - 17	1928-43-4 217-673-3 607-308-00-X /		H302, H3017 ATTENTION
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	≤ 10	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28		H319, H315 ATTENTION
Benzenesulfonic acid, dodecyl-, calcium salt	0.8 - 3.18	26264-06-2 247-557-8 / 01-2119560592-37		H315 DANGER H412

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) et phrases de risque sont indiqués dans la section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 – Description des premiers secours

PREMIERS SOINS GENERAUX

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 4/13

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
INGESTION	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Aucun antidote spécifique connu.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 – Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES	Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau en aspersion.
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIES	Jet d'eau à grand débit.

5.2 – Dangers particuliers résultant la substance ou du mélange

DANGERS SPECIFIQUES PENDANT LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Inflammable.
--	--------------

5.3 – Conseils aux pompiers

MESURE DE PRECAUTION CONTRE L'INCENDIE	Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
INSTRUCTIONS DE LUTTE INCENDIE	Evacuer et restreindre l'accès. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
PROTECTIONS EN CAS D'INCENDIE	Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
AUTRES INFORMATIONS	L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

MESURES GENERALES	En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone. POUR LES NON SECOURISTES
EQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
PROCEDURES D'URGENCE	Évacuer la zone. Eliminer les sources d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Appeler un expert. POUR LES SECOURISTES
EQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 5/13

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir également la rubrique 8.

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

METHODES DE NETTOYAGE Pour rétention : Empêcher toute propagation dans les égouts. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Autres informations : Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

CONSEILS SUPPLEMENTAIRES Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Considérations relatives à l'élimination.

6.4 – Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection individuelle.
Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Température de manipulation à température ambiante

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 – Stockage

Mesures techniques Veiller à une bonne mise à la terre. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage Protéger des radiations solaires directes.

Produits incompatibles Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants, forts.

Durée de stockage maximale 2 années

Température du stockage $\geq -5^{\circ}\text{C}$

Lieu de stockage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Matériaux d'emballage Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Conserver sous clé.

7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation adéquate du produit, consulter la fiche technique et l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 6/13

8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètre de contrôle

Composant : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	
INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	1000 mg/m ³
INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition (VLE)	1500 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12, ensemble des vapeurs)

Composant : Esters de 2,4-D		N° CAS : 1928-43-4
INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	10 mg/m ³	

Composant : 3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol		N° CAS : 5131-66-8
IOELV TWA (ppm) (UE)	10 ppm	

*

8.2 – Contrôle de l'exposition

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES MAINS	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. NBR (Caoutchouc nitrile). Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation
PROTECTION DES YEUX	Masque facial. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire

MESURES GENERALES DE PROTECTION ET D'HYGIENE

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

* Le choix d'un équipement de protection individuelle doit être déterminé par l'employeur, qu'après une étude sérieuse du poste de travail aboutissant à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible du poste de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent Jaune-brun
Odeur	Non caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	3-5
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	57.6°C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 7/13

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,913-09.23 g/ml
Solubilité(s)	Eau: Émulsion.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	242 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	3 mm ² /s (40°C)
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 – Autres informations

Aucunes données disponibles.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 – Réactivité

Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

10.2 – Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucun (es) dans des conditions normales. Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4 – Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5 – Matières incompatibles

Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 – Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité du mélange :

Toxicité aiguë : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,65 mg/l/4h

Toxicité des composants

Triclopyr butoxy ethyl ester (64700-56-7)

DL50 orale rat	803 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	>4,8 mg/l/4h (MATC)
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes,

*



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 8/13

cyclics, <2% aromatics

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m ³

2.4D 2-EHE (1928-43-4)

DL50 orale rat	896 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,39 mg/l/4h

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)

DL50 orale rat	3300 mL/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 3,5 mg/l/4h

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, calcium salt (26264-06-2)

DL50 orale rat	4445 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

OECD 404 - EC n° 440/2008 B.4

pH: 3 – 5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

OECD 405 - EC n° 440/2008 B.5

pH: 3 – 5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

OECD 406 - EC n° 440/2008 B.6 (Albino Guinea Pig)

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 – Toxicité

Du mélange :

CL50 poissons 1	1,2 mg/l (92h)
CE50 Daphnia 1	0,7 mg/l (48h Daphnia magna)
ErC50 (algues) 14 mg/l (72h)	158 mg/l (72h Selenastrum capricornutum)
CEr50 (autres plantes aquatiques)	12.8 mg/l (Lemna gibba)

Des Composants :



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 9/13

Triclopyr butoxy ethyl ester (64700-56-7)

CL50 poissons 1	0.36 mg/l (96h)
CE50 Daphnia 1	2.9 mg/l (48h)
ErC50 (algues)	3 mg/l

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

CL50 poissons 1	2.2 mg/l
CE50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (48h daphnia magna)
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l (72h Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (aigu)	1000 mg/l (72h Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (chronique)	1.22 mg/l (21d Daphnia magna)

2,4-D 2-EHE (1928-43-4)

CL50 poissons 1	> 0.24 mg/l (96h Menidia beryllina)
CE50 Daphnia 1	> 1,91 (96h Daphnia magna)
ErC50 (algues)	0,23 mg/l (120 d Skeletonema constatum)
ErC50 (autres plantes aquatiques)	0,5 mg/l (Lemna gibba, 14 d)
NOEC chronique crustacé	0.015 mg/l (21d Daphnia magna)

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)

CL50 poissons 1	560 mg/l
CE50 Daphnia 1	> 1000 mg/l

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, calcium salt (26264-06-2)

CL50 poissons 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnia 1	2.9 mg/l (48h Daphnia magna)
ErC50 (algues)	29 mg/l (96h Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	0.23 mg/l (72 d Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	1.18 mg/l (21d Daphnia magna)
NOEC chronique algues	0.5 mg/l

12.2 – Persistance et dégradabilité

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradabilité	69% (28d OECD 301F)

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Triclopyr butoxy ethyl ester (64700-56-7)

BCF Poissons 1	100-300
Log Pow	4.09-4.49

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Log Pow	Non applicable
---------	----------------



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 10/13

2,4-D 2-EHE (1928-43-4)

BCF Poissons 1 10
Log Pow 0.83

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)

Log Pow 1.2

12.4 – Mobilité dans le sol

Du mélange :

Tension de surface : 28,4 mN/m (25°C)

Des composants :

Solvant organique

Mobilité au sol Faible.
Tension de surface 0,0257 N/m (25°C; EN 14370)

12.5 – Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 – Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 – Méthodes de traitements des déchets

Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

PRODUIT	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer ce produit dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
EMBALLAGES CONTAMINES	Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
INDICATIONS COMPLEMENTAIRES	Ne pas laisser les produits et/ou leur récipient s'échapper dans les eaux naturelles. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité des eaux de surface. Empêcher les infiltrations dans le sous-sol et les égouts.). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 – Numéro ONU : UN 1993

14.2 – Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent; triclopyr and 2,4-D), 3, III, (D/E)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent; triclopyr and 2,4-D), 3, III, (D/E)

IMDG : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent; triclopyr and 2,4-D), 3, III, (D/E)

IATA : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent; triclopyr and 2,4-D), 3, III, (D/E)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 12/13

Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3L

TRANSPORT PAR VOIE FLUVIALE

Code de classification (ADN) : F1
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 61, 64E
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

TRANSPORT FERROVIAIRE

Code de classification (RID) : F1
Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640E
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID): MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID): T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID): TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-Nomenclature des installations classées (version 33.1 (Mars 2014)) :

N° ICPE	1172 et 1432 Catégorie C
Désignation de la rubrique	Dangereux pour l'environnement (A), très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEFRICH® E

Date de création : Oct. 2008
Date de mise à jour 20/03/2018
Version : V10/03/18
Page : 13/13

-Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3 (Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015) :

N° ICPE 4510

Désignation de la rubrique Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H et catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires :

- * Cette présente version (V7/06/15) annule et remplace les 6 versions précédentes. V1 V2 V3 V4 V5 V6 V7 V8
Les modifications par rapport à l'ancienne version sont identifiées par le symbole suivant : *
Cette fiche de données sécurité a été révisée selon le nouveau format du règlement (UE) N° 2015/830.

Utilisation : Se conformer strictement aux préconisations techniques portées sur l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'empêche pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et l'utilisation du produit pour lequel il est seul responsable.

Réserve de responsabilités :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources exactes. Toutefois, la société B.H.S. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation de cette information. L'utilisateur du produit est responsable de vérifier l'adéquation de cette information quant à ses applications particulières.